

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH | Délibération |
| | | N° 2023_1_5 |

Convocation du 20 janvier 2023

Le 25 janvier 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN, Mme Lydie LAFON.

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Delphine AZNAR a donné procuration à Mme Christina GARRIGUES

Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_1_5 : Demande d'adhésion de la Commune de MARMINIAC au Syndicat intercommunal pour la fourrière animale (SIFA)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que par délibération en date du 29 septembre 2022, la Commune de MARMINIAC (350 habitants) a fait connaître son souhait d'adhérer au Syndicat intercommunal pour la fourrière animale (SIFA).

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que par délibération en date du 29 novembre 2022, le Comité syndical du SIFA a accepté l'adhésion de cette Commune.

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents que conformément à l'article L. 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, s'agissant d'une nouvelle adhésion et donc d'une extension du périmètre du SIFA, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIFA aux maires de chacune des communes membres (soit le 22 mars 2023 pour la Commune de LUZECH), délai au-delà duquel sa décision est réputée favorable.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la demande d'adhésion au SIFA de la Commune de MARMINIAC.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **d'approuver** la demande d'adhésion au SIFA de la Commune de MARMINIAC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

| En exercice | Votants | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|-----------------------------------|--|
| 17 | Présents : 13 Procurations : 2 | Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

| | |
|--|---|
| REÇU EN PREFECTURE LE : 27/01/2023 DATE DE MISE EN LIGNE : 27/01/2023 | Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER |
|--|---|